Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20261028-2026_43-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/10/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026,
Le 27 Octobre à 20 heures.
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie , sous la présidence de Monsieur HERY Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. HERY Jean-Pierre, Maire, M. ROUXEL Jean-Pierre, M. FESTOC Jean-Pierre, Mme BAULAZ VEYSSEYRE Chantal, M. BERTHELOT Jean-François, M. HUBERT David, Mme GAUTIER Aurélie, M. THOMAS Pierre, Mme EVRARD Héloïse

Excusés : Mme FRETIGNY Armelle, Mme LECHEVALIER-BOISSEL Caroline

Absents :

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER Aurélie

Date de la convocation : 21/10/2026

2026-43 – Rapport annuel d'activités 2025 de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L5211-39,

Considérant que les communes membres de la Communauté de communes, conformément à l'article L5211-39 du CGCT, doivent prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- **De prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Saint-Georges-de-Gréhaigne, le 27/10/2026

Le Secrétaire
Mme GAUTIER Aurélie

Le Maire
Jean-Pierre HERY

MAIRIE de SAINT-GEORGES-DE-GRÉHAIGNE 35610

Certifié exécutoire compte tenu
de la publication et la transmission en préfecture le 29/10/2026